

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DES DECISIONS
SEANCE DU 29 MARS 2012**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.20.45

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents.....	33
Absents représentés	11
Absents excusés	0
Absent non excusé	1

L'AN DEUX MIL DOUZE, LE VINGT NEUF MARS à VINGT HEURES CINQUANTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 23 mars 2012 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

PRESENTS

MM. GOSNAT, BOUYSSOU, RAMEAU, Mme DUCHENE, M. MAYET, Mmes PETER, BENDIAF, GAMBASIO, MM. BELABBAS, BEAUBILLARD, Mmes POURRE, Sandrine BERNARD, M. MARCHAND, adjoints au Maire,

Mme PERSTUNSKI-DELEAGE, M. BARON, Mmes LOICHOT, PERNIN, SCHIAVI, M. LACHOURI, Mme SPIRO, MM. ONAKAYA MENGE, TAGZOUT, Mme OUDART (jusqu'au point E), MM. PRAT (jusqu'au point A), MERCIER, MOOG, Mmes Méhadée BERNARD, PIERON (jusqu'au point E), M. MOKRANI, Mme BROUTE, M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. CATHENOZ (à partir du vote du compte-rendu des débats), ABERDAM, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme WOJCIECHOWSKI, adjointe au Maire, représentée par M. BEAUBILLARD,
Mme EHRMANN, conseillère municipale, représentée par Mme POURRE,
Mme MONTUELLE, conseillère municipale, représentée par M. MAYET,
M. ROSSET, conseiller municipal, représenté par Mme Méhadée BERNARD,
M. CATALAN, conseiller municipal, représenté par Mme PETER,
Mme SCHMIDT, conseillère municipale, représentée par M. BOUYSSOU,
M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par Mme PERSTUNSKI-DELEAGE,
M. RIVIERE, conseiller municipal, représenté par Mme LOICHOT,
M. MACHADO, conseiller municipal, représenté par M. MOOG,
Mme LE CARDINAL, conseillère municipale, représentée par Mme APPOLAIRE,
M. LECLERCQ, conseiller municipal, représenté par M. CASTELNAU,
M. PRAT, conseiller municipal, représenté par Mme DUCHENE (à partir du point B),
Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par M. GOSNAT (à partir du point F),
Mme OUDART, conseillère municipale, représentée par M. MARCHAND (à partir du point F).

ABSENT NON EXCUSE

M. CATHENOZ, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

M. BOUYSSOU ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'il accepte.
(40 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL,
MM. LECLERCQ)

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte-rendu des débats du Conseil municipal du 16 février 2012.

(40 voix pour, 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. CATHENOZ)

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe communistes et partenaires au nom de la majorité municipale intitulé « Formation professionnelle des agents des collectivités territoriales et financement du CNFPT » (vœu joint).

(unanimité)

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe Europe Ecologie-Les Verts au nom de la majorité municipale intitulé « Mobilisation contre la répression sanglante en Syrie et pour le soutien à la courageuse révolte syrienne pour la Liberté » (vœu joint).

(38 voix pour, 2 abstentions : Mme PERNIN, M. ABERDAM et 5 conseillers ne prennent pas part au vote : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

A1/ DEMANDE au Préfet la création de la communauté d'agglomération Seine-Amont, entre les communes de Choisy-le-Roi, d'Ivry-sur-Seine et de Vitry-sur-Seine, **AUTORISE** Monsieur le Maire à saisir, à cette fin, le Préfet afin qu'il prenne l'arrêté dressant la liste des communes intéressées prévu à l'article L. 5211-5 I du Code général des collectivités territoriales et **APPROUVE** le projet de statuts de la communauté d'agglomération.

(44 voix pour et 1 voix contre : M. ABERDAM)

A2/ EMET un avis favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

(37 voix pour, 1 voix contre : M. ABERDAM et 7 abstentions : Mme LOICHOT, MM. MACHADO, MOOG, RIVIERE, Mme DUCHENE, MM. BELABBAS, PRAT)

B/ FIXE comme suit les taux de chacune des taxes directes locales :

DESIGNATION DES TAXES

TAUX DEFINITIVEMENT FIXE

- Taxe d'habitation	18,73 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	31,32 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	49,40 %
- Cotisation foncière des entreprises	38,24 %

(38 voix pour, 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, 1 abstention : ABERDAM et 1 conseiller ne prend pas part au vote : Mme PERNIN)

C/ ELIT M. RAMEAU, en tant que président de séance pour l'examen du compte administratif 2011 de la ville.

(unanimité)

(Monsieur GOSNAT sort de la salle au moment du vote conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales).

ARRETE les comptes administratifs 2011, concernant :

C1/ le budget ville

(39 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

- C2/** le budget annexe d'assainissement
(39 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL,
MM. LECLERCQ, CATHENOZ)
- C3/** le budget annexe du chauffage urbain
(39 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL,
MM. LECLERCQ, CATHENOZ)
- C4/** le budget annexe de la restauration municipale
(39 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL,
MM. LECLERCQ, CATHENOZ)
- C5/** le budget annexe d'aide à domicile
(39 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL,
MM. LECLERCQ, CATHENOZ)
- C6/** le budget annexe du centre médico psycho-pédagogique
(39 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL,
MM. LECLERCQ, CATHENOZ)
- C7/** le budget annexe du service de soins infirmiers à domicile
(39 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL,
MM. LECLERCQ, CATHENOZ)
- C8/** le budget annexe du cinéma municipal Le Luxy
(39 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL,
MM. LECLERCQ, CATHENOZ)
- C9/** le budget annexe du service public d'élimination des déchets
(39 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL,
MM. LECLERCQ, CATHENOZ)
- D1/** DECIDE d'affecter une partie du solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2011 du budget ville à hauteur de 12 312 037,32 € au financement des dépenses d'investissement.
(40 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL,
MM. LECLERCQ, CATHENOZ)
- D2/** DECIDE d'affecter le solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2011 du budget annexe d'assainissement d'un montant de 406 436,78 € au financement des dépenses d'investissement.
(40 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL,
MM. LECLERCQ, CATHENOZ)
- D3/** DECIDE d'affecter une partie du solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2011 du budget annexe du chauffage urbain à hauteur de 200 000 € au financement des dépenses d'investissement.
(40 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL,
MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

D4/ DECIDE d'affecter le solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2011 du budget annexe du centre médico psycho-pédagogique d'un montant de 7 804,41 € au financement des dépenses de fonctionnement.

(40 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

D5/ DECIDE d'affecter le solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2011 du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile d'un montant de 62 728,31 € au financement des dépenses de fonctionnement.

(40 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

D6/ DECIDE d'affecter le solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2011 du budget annexe du cinéma municipal le Luxy d'un montant de 11 385,12 € au financement des dépenses d'investissement.

(40 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

D7/ DECIDE d'affecter le solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2011 du budget annexe du service public d'élimination des déchets d'un montant de 21 978,63 € au financement des dépenses d'investissement.

(40 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

E/ ARRETE les comptes de gestion du receveur municipal de l'exercice 2011 relatifs au :

- budget Ville,
- budget annexe d'assainissement,
- budget annexe du chauffage urbain,
- budget annexe de la restauration municipale,
- budget annexe d'aide à domicile,
- budget annexe du centre médico psycho-pédagogique,
- budget annexe du service de soins infirmiers à domicile,
- budget annexe du cinéma municipal le Luxy,
- budget annexe du service public d'élimination des déchets.

(40 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

F/ APPROUVE le rapport annuel 2010 d'information sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés à Ivry.

(37 voix pour, 7 abstentions : Mme LOICHOT, MM. MACHADO, MOOG, RIVIERE, BELABBAS, Mme DUCHENE, M. PRAT et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. ABERDAM)

1/ DESIGNE M. Pierre Gosnat comme représentant de la Commune au conseil d'administration de l'Etablissement Public d'Aménagement Orly/Rungis/Seine-Amont.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, ABERDAM)

2/ MODIFIE la délibération du Conseil municipal du 19 mai 2011 en ce qu'elle ouvre les animations sportives dans les quartiers aux jeunes Ivryens âgés de 12 à 17 ans afin de l'étendre aux jeunes âgés de 11 ans et **FIXE**, à compter du 1er avril 2012, le tarif de ces animations pour les jeunes Ivryens de 11 à 17 ans.

(unanimité)

3/ FIXE, à compter du 1er avril 2012, les tarifs hors nomenclature Sécurité Sociale des actes dentaires applicables aux patients du Centre Municipal de Santé.

(40 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

4/ AUTORISE le versement d'une subvention de 1 500 euros au Comité d'organisation du Forum Alternatif Mondial de l'Eau qui doit se tenir à Marseille du 12 au 17 mars 2012.

(40 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

5/ Est informé du bilan des actions en faveur du développement social urbain et moyens de leur financement par le biais de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS).

(affaire non sujette à un vote)

6A/ APPROUVE le pré-bilan de clôture de l'opération de restructuration urbaine et commerciale Jeanne Hachette/Marat/Voltaire arrêté par la SADEV94, **PREND ACTE** de l'achèvement de sa mission d'aménageur et **APPROUVE** l'avenant n°3 de résiliation à la convention publique d'aménagement de cette opération, et le retrait de la délégation du droit de préemption y étant inscrit en son article 8.3.

(40 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

6B/ DECIDE d'acquiescer à la SADEV94, au prix de sept cent cinq mille euros toutes taxes comprises (705 000 € TTC), les lots de copropriété sis dans la copropriété Jeanne Hachette, cadastrée section AN n°268 à Ivry-sur-Seine (94200), n°2171 sis 12 promenade Venise Gosnat et les lots n° 2019 et 2052 sis 11 promenade Venise Gosnat, de superficies respectives de 222,60 m², 175 m² et 90 m².

(40 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

7/ EST INFORME de l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde par la Commune.

(affaire non sujette à un vote)

8/ ACCORDE le cautionnement à l'Association ETAI sur la moitié de l'emprunt de 2 253 000,00 € que ce dernier se propose de contracter auprès du Crédit Mutuel dans le cadre de l'acquisition en VEFA de 25 logements situés au 38/40 rue Gabriel Péri à Ivry-sur-Seine en vue de la réalisation d'un programme de foyer d'hébergement pour personnes handicapées mentales.

(unanimité)

9/ DECIDE l'abandon de créance d'un montant de 58 398, 56 € envers six anciens locataires de la Ville suite à la vente à IDF Habitat des appartements sis 18 rue Gaston Monmousseau à Ivry-sur-Seine, à savoir Madame Roze Sylvie, Madame Togbetse Yawa, Monsieur Radi Mohamed, Monsieur Kanté Armand, Monsieur Azi Lahafid et Madame Maache Zineb.

(40 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

10/ DECIDE de constituer une servitude de passage dont l'étendue est physiquement délimitée, de 15,91 m², sise 30 rue Saint-Just, terrain de l'OPH d'Ivry-sur-Seine, au profit de la Ville, au prix de 10 000 € afin de permettre aux élèves d'accéder au conservatoire de musique.

(40 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL,
MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

11/ APPROUVE le dossier de modification simplifiée du Plan local d'urbanisme, DIT que la délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département et PRECISE que la délibération et le dossier de modification simplifiée du Plan local d'urbanisme seront tenus à la disposition du public, en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL,
MM. LECLERCQ, CATHENOZ, ABERDAM)

12/ APPROUVE le lancement du Programme d'Intérêt Général (PIG) « lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique » 2012-2016, APPROUVE la convention tripartite avec l'Etat et l'Anah relative à la mise en place du PIG « lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique », FIXE la participation financière de la Ville pour les aides aux propriétaires à un montant global de 1 047 512 € sur 5 ans et SOLLICITE une subvention de l'Anah, dans le cadre des dépenses d'ingénierie et de suivi animation du dispositif, à hauteur de 35% du montant prévisionnel hors taxe.

(unanimité)

13/ APPROUVE le versement d'une participation financière complémentaire de 139 710 euros au PACT 94 pour les aides aux propriétaires dans le cadre de l'Opération programmée de l'amélioration de l'habitat (OPAH) Ivry-Port.

(unanimité)

14/ APPROUVE l'avenant n°4 à la convention tripartite d'OPAH Copropriétés Dégradées avec l'Anah et l'Etat, portant modification de l'article 9.1 relatif au montant des participations financières de la Ville à l'OPAH Copropriétés Dégradées et à l'échéancier de répartition de ces fonds.

(unanimité)

15/ ACCORDE, au titre de l'année 2012, deux participations à l'OPH d'Ivry-sur-Seine d'un montant respectif de 2 300 000 € pour la réalisation de travaux dans les cités (répartie en 3 versements) et de 675 000 € pour les réhabilitations lourdes (répartie en 2 versements).

(40 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL,
MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

16/ ACCORDE la garantie communale à la société RLF pour le remboursement de 6 emprunts d'un montant total de 2 301 750 € qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer l'acquisition en VEFA d'une résidence de 51 logements sis 3 bis/3 ter rue Louis Rousseau à Ivry-sur-Seine et lui ACCORDE une participation de 49 961,60 € qui sera versée en 2013, en vue de cette acquisition.

(40 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL,
MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

17/ APPROUVE, dans le cadre du plan climat énergie, la convention avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Val-de-Marne afin de réaliser un programme d'action sur les valeurs et la maîtrise énergétiques.

(44 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

18/ APPROUVE la convention avec la Ligue de Protection des Oiseaux « Refuge LPO » pour le site de la promenade du Petit Bois afin de maintenir et d'améliorer son patrimoine naturel et DIT que la participation financière de la Ville s'élève à 3 800 €.

(unanimité)

19/ APPROUVE les modalités proposées par le STIF pour la concertation préalable relative à la mise en place du tramway de Paris à Orly sur la RD5, à savoir : une publicité préalable dans la presse locale, les sites Internet des communes et par voie d'affiches dans les mairies et les lieux de vie de la zone concernée par le projet, sur l'objet et les modalités du déroulement de cette concertation préalable ainsi que l'information sur le projet :

- o un site Internet dédié à la concertation permettant de télécharger les documents relatifs à la concertation ainsi que le dépôt d'observations ou suggestions du public,
- o une information accompagnée d'un registre pour le recueil des observations en Mairie ou autre lieu permettant ce type de consultation,
- o un journal d'information sur la concertation et le projet qui sera amené à se pérenniser pour assurer l'information du public tout au long du projet,
- o un dépliant d'information avec une carte T,
- o un dispositif de consultation du public couvrant tout le territoire concerné par le projet.
 - trois réunions publiques permettant d'aborder les problématiques communes des différents secteurs : Paris-Ivry-Vitry, Choisy-Thiais et secteur sud de Choisy-Orly,
 - une réunion à Ivry avec les acteurs économiques du territoire,
 - des rencontres de proximité avec les voyageurs de la ligne de bus 183 tout au long du parcours et à l'interconnexion avec le métro 7 à la Porte de Choisy.

(unanimité)

20/ APPROUVE le Contrat de Bassin Seine Parisienne amont 2012 - 2016 visant à améliorer la qualité et l'écologie des milieux aquatiques et **ACCEPTE** que le Conseil Général du Val-de-Marne soit désigné comme animateur du contrat de bassin.

(44 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

21/ SOLLICITE auprès du Ministère de l'Intérieur, une subvention, au titre de la réserve parlementaire, à hauteur de 33 250 €, pour le financement des travaux de construction d'un bâtiment à usage de sanitaires publics et de loge pour le gardien au square Monmousseau.

(unanimité)

22/ APPROUVE la convention avec la société M2O définissant les conditions de l'autorisation d'occupation domaniale de supports d'éclairage public pour la pose de répéteurs permettant le télé-relevé des compteurs d'eau.

(unanimité)

23/ APPROUVE la convention avec le SIPPAREC pour la mise à disposition d'une partie des services du SIPPAREC pour les besoins de l'analyse des Propositions Techniques et Financières présentées par la société ERDF dans le cadre des opérations de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité.

(unanimité)

24/ APPROUVE la convention triennale avec la Mission locale Ivry-Vitry, chargée d'accueillir les jeunes sortis du système scolaire sans qualification et de les accompagner vers l'insertion sociale et professionnelle, relative à la mise à disposition par la Ville de moyens financiers et matériels et **PRECISE** que pour 2012 la contribution financière de la Ville au fonctionnement de la Mission Locale s'élève à 220 000 €.

(unanimité)

25/ ACCORDE un mandat spécial à Madame Séverine PETER, adjointe au Maire chargée de la jeunesse, des sports et de la communication et à Monsieur Rabah LACHOURI, conseiller municipal délégué aux relations internationales afin de représenter la Ville d'Ivry-sur-Seine durant la mission en Palestine du 10 au 14 avril 2012.

(40 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

26/ SOLLICITE, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, du Conseil Général du Val-de-Marne et du Conseil Régional d'Ile-de-France, une aide financière pour l'acquisition des locaux, les travaux d'aménagement de la crèche multi-accueil de la ZAC du plateau et l'acquisition du matériel à hauteur d'un montant maximum de 80 % du montant HT, soit respectivement 312 500 €, 150 000 € et 62 500 €.

(unanimité)

27/ APPROUVE les sept conventions-types avec les villes partenaires déterminant les modalités de prise en charge des frais de scolarité, de restauration et de classe de pleine nature concernant les enfants scolarisés dans une autre commune que leur commune de résidence et PRECISE que les montants seront réévalués chaque année dans le cadre du vote du budget communal.

(unanimité)

28/ APPROUVE le programme de travaux inhérent à la rénovation du stade de Gournay pour un montant prévisionnel de 900 000 € TTC et SOLLICITE toute subvention auprès des financeurs et partenaires potentiels du projet.

(unanimité)

29/ APPROUVE la convention tripartite de partenariat avec les associations Réseau Dépression Paris Sud (DEPSUD) et Réseau Addiction du Val-de-Marne Ouest (RAVMO) afin de formaliser les engagements respectifs en matière de prévention des conduites addictives, d'amélioration du repérage et de la prise en charge des patients et des comorbidités associées au centre municipal de santé.

(unanimité)

30/ DECIDE, à compter du 1er avril 2012, dans le cadre de l'évolution des emplois et du tableau des effectifs, la création des postes suivants :

- 4 postes de technicien principal 2ème classe
- 2 postes d'éducateur des APS principal 2ème classe
- 6 postes d'adjoint techniques 2ème classe
- 5 postes d'attaché
- 3 postes d'ingénieur
- 1 poste de rédacteur chef

et la suppression des postes suivants :

- 3 postes d'agent de maîtrise principaux
- 1 poste d'ingénieur
- 6 postes d'adjoint technique principal 2ème classe
- 5 postes d'attaché principaux
- 3 postes de technicien principal de 1ère classe
- 1 poste d'animateur principal 1ère classe

(40 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

31/ MODIFIE la délibération du 31 mars 2011 relative au taux de rémunération du personnel vacataire à compter du 1er avril 2012 concernant l'intervenant culture du service Arts Plastiques.

(40 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

32/ MODIFIE, avec effet au 1er décembre 2011, le tableau des effectifs des grades concernant le cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

(unanimité)

33/ DECIDE, pour les agents qui effectuent des stages (formation, colloque, séminaire), et sauf en cas de prise en charge par l'organisme de formation, le versement d'indemnités :

- pour les repas du midi et du soir, à hauteur de 15,25 €, sur production de justificatifs,

- pour les frais d'hébergement, chambre et petit déjeuner, à hauteur de 60 €, sur production de justificatifs,

et **AUTORISE** le remboursement des frais de transport pour les stages et pour les concours et examens professionnels prévus par le centre de gestion et le CNFPT du ressort de la collectivité, sur la base du tarif du mode de transport en commun le plus économique et le plus adapté à la nature du déplacement, sur production de justificatifs.

(unanimité)

/ **PREND ACTE** des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} au 29 février 2012.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 23H45

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

M. BOUYSSOU

P. GOSNAT